

AVIS

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 10-2023

AVIS est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière, par le soussigné, M^e Bastien Gaudet, greffier de la Ville, de ce qui suit :

- QUE, lors de la séance ordinaire du 5 septembre 2023, le conseil municipal de la Ville de La Pocatière a adopté le **règlement numéro 10-2023 ayant pour objet de modifier le plan de zonage et le règlement de zonage numéro 21-90 afin de créer la zone Rd19 à même une partie des zones Rd16, Ra59, et Ra56, et de créer la zone Ra84 à même une partie des zones Rd16 et Ra59;**
- QUE le règlement numéro 10-2023 a reçu l'approbation de la MRC de Kamouraska le 27 septembre 2023;
- QUE le règlement numéro 10-2023 est entré en vigueur le 27 septembre 2023, suite à la délivrance du certificat de conformité par M^{me} Maryse Pelletier, greffière-trésorière adjointe de la MRC de Kamouraska;
- QUE tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de La Pocatière sur les heures d'ouverture du bureau municipal, ainsi que sur le site Internet de la Ville par l'hyperlien inséré au présent avis public.

Donné à La Pocatière ce 11 octobre 2023.

Bastien Gaudet
Greffier